



联合国  
粮食及  
农业组织

Food and Agriculture  
Organization of the  
United Nations

Organisation des Nations  
Unies pour l'alimentation  
et l'agriculture

Продовольственная и  
сельскохозяйственная организация  
Объединенных Наций

Organización de las  
Naciones Unidas para la  
Alimentación y la Agricultura

منظمة  
الغذية والزراعة  
للأمم المتحدة

# COMITÉ DES PÊCHES

## SOUS-COMITÉ DE L'AQUACULTURE

### Dixième session

Trondheim (Norvège), 23-27 août 2019

## PROJET DE RAPPORT DE LA CONSULTATION D'EXPERTS SUR L'ÉLABORATION DE DIRECTIVES RELATIVES À L'AQUACULTURE DURABLE ROME (ITALIE), 17-20 JUIN 2019

Le présent document d'information contient la version préliminaire du rapport de la Consultation d'experts sur l'élaboration de directives relatives à l'aquaculture durable, qui s'est tenue à Rome (Italie) du 17 au 20 juin 2019.

Ce document a vocation à fournir des renseignements à l'appui du point 9 de l'ordre du jour: Manifestation spéciale consacrée à l'amélioration des pratiques de gestion et à des directives relatives au développement durable de l'aquaculture (COFI:AQ/X/2019/8).

Le code QR peut être utilisé pour télécharger le présent document. Cette initiative de la FAO vise à instaurer des méthodes de travail et des modes de communication plus respectueux de l'environnement. Les autres documents de la FAO peuvent être consultés à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).



---

## Table des matières

---

	Pages
Introduction .....	3
Ouverture.....	4
Adoption de l'ordre du jour.....	4
Élection du Président et du Vice-Président .....	4
Séance 1: Présentation générale .....	4
Séance 2: Méthode et feuille de route pour l'élaboration des directives relatives à l'aquaculture durable .....	4
Séance 3: Méthode et critères pour choisir les stratégies et les données d'expérience en matière de développement de l'aquaculture dans le monde entier auxquelles il convient de consacrer des études de cas et pour déterminer les enseignements tirés .....	6
Séance 4: Modules thématiques des directives et analyse des lacunes des directives existantes afin de déterminer s'il est nécessaire d'en formuler de nouvelles.....	7
Séance 5: Détermination des défis particuliers (y compris les spécificités régionales, le renforcement des capacités, etc.).....	9
Séance 6: Adoption du rapport.....	9
Appendice 1: Liste des participants .....	10
Appendice 2: <i>Opening address by Árni Mathiesen, Assistant Director-General Fisheries and Aquaculture Department, FAO</i> .....	12
Appendice 3: <i>Opening address by Matthias Halwart, Head, Aquaculture Branch, Fisheries and Aquaculture Department, FAO</i> .....	13
Appendice 4: <i>Approved agenda</i> .....	14
Appendice 5: Choisir les études de cas et déterminer les enseignements qui en découlent ...	18
Appendice 6: Liste des modules thématiques et directives.....	29

## Introduction

1. La Consultation d'experts sur l'élaboration de directives relatives à l'aquaculture durable s'est tenue au Siège de la FAO, à Rome (Italie), du 17 au 20 juin 2019. Y ont participé 15 spécialistes, une personne-ressource et des membres du personnel de la FAO. On trouvera la liste des participants à l'appendice 1. Des documents de base ont été fournis aux participants pour chaque séance (appendice 4).

### Objectif

2. La Consultation d'experts devait aboutir à une proposition concernant l'élaboration de directives relatives à l'aquaculture durable, qui seraient présentées à la dixième session du Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches en août 2019. Il est suggéré d'organiser plusieurs réunions d'experts, aux niveaux mondial et régional, aux fins de l'élaboration de ces directives. Les objectifs spécifiques de la Consultation d'experts étaient les suivants:

- a. Proposer des critères pour le choix d'études de cas permettant de tirer des enseignements à l'appui de l'élaboration des directives;
- b. Proposer une méthode pour la collecte d'informations sur les études de cas;
- c. Proposer une méthode pour analyser les études de cas de façon à en tirer les enseignements;
- d. Proposer une méthode pour élaborer les directives relatives à l'aquaculture durable, notamment en se fondant sur les directives existantes.

3. Le présent document d'information (COFI:AQ/X/2019/Inf.8) complète le document de travail COFI:AQ/X/2019/8<sup>1</sup>.

### Résultats attendus

4. Les résultats attendus de la Consultation d'experts, qui sont énumérés au paragraphe 25 du document de travail COFI:AQ/X/2019/8 présenté au Sous-Comité, seront transmis à ce dernier et comprendront les éléments suivants:

- 25 i) Une proposition de méthode pour déterminer et choisir les enseignements tirés des stratégies élaborées et de l'expérience acquise en matière de développement de l'aquaculture dans le monde entier;
- 25 ii) Une méthode pour recueillir des informations sur les enseignements tirés et analyser ces enseignements;
- 25 iii) Une liste de modules thématiques;
- 25 iv) Une analyse des lacunes des directives existantes afin de déterminer s'il est nécessaire d'en formuler de nouvelles;
- 25 v) Une feuille de route actualisée.

### Élaboration du rapport

5. Le rapport a été élaboré par le Secrétariat et adopté par les experts à la dernière séance.

---

<sup>1</sup> [http://www.fao.org/fi/static-media/MeetingDocuments/COFI\\_AQ/2019/8e.pdf](http://www.fao.org/fi/static-media/MeetingDocuments/COFI_AQ/2019/8e.pdf).

## Ouverture

6. Au nom du Département des pêches et de l'aquaculture et du Directeur général, M. José Graziano da Silva, M. Árni M. Mathiesen, Sous-Directeur général chargé du Département des pêches et de l'aquaculture, et M. Matthias Halwart, Chef de la Sous-Division de l'aquaculture, ont souhaité la bienvenue à l'ensemble des participants. Ils ont rappelé le contexte et la demande exprimée par le Sous-Comité de l'aquaculture du Comité des pêches à sa neuvième session, tenue à Rome (Italie) en octobre 2017, à savoir que celui-ci souhaitait que la FAO élabore des directives relatives à l'aquaculture durable. On trouvera aux appendices 2 et 3 le texte intégral des discours d'ouverture.

## Adoption de l'ordre du jour

7. Les participants ont adopté l'ordre du jour ci-joint (voir l'appendice 4).

## Élection du Président et du Vice-Président

8. M. Yngve Torgersen et Mme Beatrice Nyandatwere ont été élus à l'unanimité Président et Vice-Présidente, respectivement.

## Séance 1: Présentation générale

9. Le Secrétariat a présenté le point 1 de l'ordre du jour, qui portait sur les objectifs, le contexte et les résultats attendus de la Consultation d'experts, après quoi tous les experts et les membres du Secrétariat se sont présentés. Il a été rappelé que l'objectif de la Consultation d'experts était de parvenir à une vision claire de la portée et de la nature des approches fructueuses existantes et nouvelles et des méthodes à utiliser pour élaborer les directives relatives à l'aquaculture durable, afin d'aider le Sous-Comité de l'aquaculture à prendre des décisions en lui adressant des idées, des recommandations et des conseils.

## Séance 2: Méthode et feuille de route pour l'élaboration des directives relatives à l'aquaculture durable

### Débats en séance plénière

10. Le Secrétariat a présenté le point 2 de l'ordre du jour, qui concernait les directives relatives à l'aquaculture durable, les éléments sur lesquels s'appuyer pour les élaborer, la méthode et la feuille de route proposées, et les modalités de la Consultation d'experts.

11. Le premier cycle d'observations portait sur les groupes cibles des directives. Outre les gouvernements et les responsables politiques, les directives doivent également viser le secteur aquacole et le secteur privé. Il convient également d'envisager différents utilisateurs (petits producteurs, agriculteurs commerciaux, par exemple) et des langues autres que l'anglais. Il a été souligné qu'il fallait mettre les technologies de l'information au service des directives, notamment en créant un site spécial, afin de fournir un cadre de référence complet constitué de documents numériques sur les politiques, les exigences environnementales, etc.

12. La feuille de route pour l'élaboration des directives a fait l'objet de débats et des préoccupations ont été exprimées quant à la durée prévue du processus. Les experts espéraient que les directives puissent être achevées et publiées le plus rapidement possible. Il a également été indiqué que le Sous-Comité modifierait peut-être son avis, notamment:

- En limitant la portée du processus;
- En demandant des recherches plus approfondies et en nouant des partenariats avec des instituts de recherche;
- En accordant un degré de priorité élevé au processus et en sollicitant des fonds supplémentaires aux fins de l'organisation d'une consultation technique à la FAO.

13. En outre, le groupe a pris note de la tenue prochaine de la Conférence mondiale sur l'aquaculture 2020, qui aura lieu à Shanghai (République populaire de Chine) du 26 au 30 octobre 2020 et sera une occasion supplémentaire d'inscrire l'élaboration des directives dans une approche participative multipartite et de partager des éléments y afférents.

14. Les participants à la Consultation d'experts ont approuvé le calendrier d'élaboration et de mise en œuvre des directives mais ont vivement conseillé que le Sous-Comité étudie des moyens d'accélérer le processus. Il a été proposé que les experts se concentrent en premier lieu sur la définition des domaines thématiques et des documents prioritaires afin de commencer les travaux immédiatement. Les participants ont souligné la nécessité d'envisager des moyens d'atteindre les cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (dénommé ci-après le Programme 2030) et, par conséquent, d'inscrire les directives dans une perspective de long terme.

15. Les experts ont commencé à débattre de la structure et du contenu éventuels des directives. Il leur a été rappelé que le Sous-Comité avait demandé des avis sur: i) l'amélioration de la mise en œuvre du Code de conduite pour une pêche responsable (CCPR) et ii) le développement de l'aquaculture pour aider les pays à atteindre les cibles du Programme 2030. Il serait possible, par exemple, de reprendre la structure d'un document produit par la FAO en 2018<sup>2</sup>, qui comprendrait des modules thématiques, des références de base, y compris des boîtes à outils et des directives, et des études de cas, étayées par un certain nombre de documents de fond, notamment d'autres études de cas.

16. Il est ressorti des débats sur les directives existantes qu'il était possible d'inclure d'autres documents d'orientation récents, émanant en particulier de sources extérieures à la FAO. Les résultats de nombreuses initiatives pertinentes de niveau national, régional ou international (réunions, projets, etc.) pourraient également alimenter l'élaboration des directives. Il a été proposé que les documents soient hiérarchisés au moyen d'un système de notation.

### Résultats attendus<sup>3</sup>

Résultat attendu 25 i): Une proposition de méthode pour déterminer et choisir les enseignements tirés des stratégies élaborées et de l'expérience acquise en matière de développement de l'aquaculture dans le monde entier

- Parmi les principales questions examinées figuraient le public cible, la quantité importante d'orientations déjà disponibles (quoique issues en grande partie de la FAO et peut-être obsolètes pour certaines) ainsi que l'absence d'orientations dans certains domaines (parité hommes-femmes et droits de l'homme, par exemple);

<sup>2</sup> FAO 2018. *Transformer l'alimentation et l'agriculture pour réaliser les ODD – 20 actions interconnectées pour orienter les décideurs*. Rome, FAO. 2018. 71 p. Il s'agit d'un document d'orientation de la FAO qui indique comment intégrer l'alimentation et l'agriculture dans le Programme 2030 et les objectifs de développement durable (ODD) afin d'aider les pays membres et les parties prenantes concernées.

<sup>3</sup> Énumérés au paragraphe 25 du document COFI:AQ/X/2019/8.

- Les participants à la Consultation d'experts ont reconnu qu'il était possible de choisir, hiérarchiser et classer les modules thématiques, les études de cas, les orientations existantes et les approches;
- Des éclaircissements ont été apportés quant aux tâches nécessaires à l'application de la méthode proposée;
- En outre, les participants ont admis que les travaux en petits groupes, dont les résultats seraient communiqués en séance plénière, apporteraient encore davantage de clarté.

Résultat attendu 25 v): Une feuille de route actualisée

- Les participants à la Consultation d'experts ont accepté la feuille de route et le calendrier proposés pour l'élaboration des directives avec des réserves et ont demandé au Sous-Comité d'étudier tout moyen d'accélérer le processus qui aboutira à la publication de ces directives indispensables;
- À cet effet, ils sont convenus de transmettre au Sous-Comité toutes les idées qui s'étaient fait jour pendant les débats de la semaine.

**Séance 3: Méthode et critères pour choisir les stratégies et les données d'expérience en matière de développement de l'aquaculture dans le monde entier auxquelles il convient de consacrer des études de cas et pour déterminer les enseignements tirés**

**Débats en petits groupes**

17. Quatre groupes se sont réunis séparément afin de débattre de la méthode et des critères pour choisir les stratégies et les données d'expérience en matière de développement de l'aquaculture dans le monde entier auxquelles il convient de consacrer des études de cas et pour déterminer les enseignements tirés. Trois heures et demie ont été allouées à ces discussions. Tous les groupes sont parvenus à remplir la mission qui leur avait été confiée. Il a été suggéré de reformuler le document SAG/3.1 et les changements proposés ont été intégrés dans le document de référence de la manifestation spéciale qui sera consacrée prochainement aux directives. Il a été fait rapport en séance plénière sur la base des modèles fournis.

**Débats en séance plénière**

18. À l'issue des présentations de chaque groupe, les sujets suivants ont été soumis au débat en séance plénière:

- Exploitation des réponses faites au questionnaire biennal sur le CCPR aux fins du choix des études de cas. Il a été cependant souligné qu'un accord officiel des pays serait peut-être nécessaire pour que leurs données puissent être utilisées à cet effet, ce qui risquait de prendre du temps, sans garantie de résultat. En outre, des doutes ont été exprimés quant à la pertinence des données par rapport au but visé;
- Des participants se sont dits préoccupés par le nombre, la longueur et la complexité des documents relatifs aux études de cas, tout en reconnaissant que le modèle proposé était exhaustif (document SAG/3.1, voir l'appendice 4). Il a été suggéré que le nombre de documents soit principalement déterminé par la nécessité, qu'il serait possible d'établir au mieux après un examen minutieux des modules thématiques. Certains participants étaient d'avis qu'un modèle

pour la conception des études de cas pouvait se révéler utile, à condition de ne pas être trop prescriptif;

- Il a été proposé de faire en sorte que les études de cas soient représentatives du secteur aquacole, notamment aux plans de la géographie, des espèces et des systèmes d'élevage, et couvrent au moins 80 pour cent de la production aquacole mondiale. Cependant, il a été rappelé que le Comité des pêches avait demandé de mettre en évidence le caractère unique de certaines situations, sur lesquelles des informations pouvaient être partagées avec d'autres pays;
- Il a été recommandé d'inclure des études portant sur des cas dans lesquels un échec avait finalement permis de tirer de précieux enseignements qui pouvaient être communiqués à d'autres pays afin d'éviter que les mêmes problèmes se répètent;
- Il a été suggéré de préciser le lien entre les ODD et le cheminement aboutissant aux impacts, tel qu'il ressort des études de cas, de sorte à mettre en évidence la contribution aux différents objectifs et choix qui sont faits.
- Il a été recommandé de recueillir des études de cas auprès de diverses sources, y compris les gouvernements, le secteur privé, les rapports nationaux et les pays disposés à communiquer leurs réponses au questionnaire sur le CCPR. Plus particulièrement, le rôle des réseaux aquacoles et des organes régionaux des pêches dans le choix et l'élaboration des études de cas a été souligné;
- Le but des études de cas est de mettre en avant les réussites, les difficultés et les enseignements susceptibles d'étayer l'élaboration des directives;
- Il a été suggéré que les directives s'adressent à tous les pays, ce qui refléterait le fait que le développement du secteur aquacole suit de nombreuses trajectoires de croissance;
- La FAO devrait être chargée de la compilation et de l'examen finaux des études de cas.

#### **Résultats attendus**

Résultat attendu 25 ii): Une méthode pour recueillir des informations sur les enseignements tirés et analyser ces enseignements

- Le modèle et la méthode proposés pour les études de cas ont été approuvés mais il a été recommandé de les utiliser de façon souple et adaptable, compte tenu de la complexité des études de cas et des enseignements à tirer;
- Le groupe cible des directives devrait comprendre tous les pays.

### **Séance 4: Modules thématiques des directives et analyse des lacunes des directives existantes afin de déterminer s'il est nécessaire d'en formuler de nouvelles**

#### **Débats en petits groupes**

19. Quatre groupes d'experts se sont réunis séparément afin de débattre des modules thématiques des directives et d'analyser les lacunes des directives existantes afin de déterminer s'il était nécessaire d'en formuler de nouvelles. Trois heures et demie ont été allouées à ces discussions. Tous les groupes sont parvenus à remplir la mission qui leur avait été confiée. Tous les groupes se sont efforcés de consolider les titres de chapitre et de rationaliser les modules thématiques, en ajoutant des documents d'orientation dont ils avaient connaissance ou qu'ils avaient trouvés sur Internet. Il a été proposé de consolider les chapitres et les modules thématiques sur lesquels ils reposent et de repérer les lacunes. Les groupes ont déterminé les domaines à réviser en priorité et les études de cas qui permettraient de

tirer des enseignements. Les changements proposés ont été consolidés et intégrés au document de référence de la session de la manifestation spéciale qui sera consacrée prochainement aux directives<sup>4</sup>.

### Débats en séance plénière

20. À l'issue des présentations de chaque groupe, les sujets suivants ont été soumis au débat en séance plénière:

- Les experts ont réfléchi à la mise à disposition d'un document aussi léger que nécessaire qui réponde aux besoins des utilisateurs finaux. Ils sont convenus que la cible principale était les gouvernements. Ils ont appelé à la rédaction d'un résumé de deux pages pour chaque module thématique, assorti de toutes les références Internet et tous les liens pertinents vers des documents techniques et des directives, des études de cas et les ODD, qui prendrait modèle sur le document FAO 2018 (voir la note de bas de page 1);
- La liste préliminaire des modules thématiques, des directives et des documents techniques (rapports, articles et autres documents) qui a été fournie a été jugée suffisamment complète et informative pour faciliter les tâches prévues, à savoir déterminer les chapitres, les modules thématiques et les études de cas à inclure;
- Il a été souligné que certaines directives techniques avaient plus de 10 ans. Par conséquent, elles contenaient probablement des indications moins pertinentes voire erronées et il convenait de les réviser;
- Les experts se sont penchés sur la question de savoir si la finalité était d'aboutir à un ensemble de directives exhaustives et totalement actualisées ou d'amorcer un processus continu de compilation et de mise à jour des orientations qui serait confié au Sous-Comité. Ils s'accordaient tous sur l'idée que le Sous-Comité devait envisager les directives relatives à l'aquaculture durable non pas comme un produit fini mais comme un document à évolution continue, dans lequel les connaissances nouvelles et pertinentes pourraient être intégrées rapidement. Dans le même esprit que l'évaluation des progrès accomplis quant à la mise en œuvre du CCPR, les experts ont recommandé que le Sous-Comité examine de près l'élaboration et l'utilisation des directives relatives à l'aquaculture durable et suggère des modules nouveaux ou la révision de modules existants pendant les périodes intersessions;
- Un consensus s'est dégagé parmi les experts autour de l'idée que les responsables politiques des pays membres n'auraient pas nécessairement besoin de consulter l'ensemble du document d'orientation mais certaines sections seulement, en fonction de certains facteurs, notamment le niveau de développement du secteur aquacole. Il a été indiqué qu'il pourrait être utile d'incorporer des arbres de décision et des parcours à suivre afin de guider les utilisateurs vers les modules et les chapitres pertinents. Il a également été proposé de donner aux directives la forme d'une base de données en ligne, ce qui faciliterait leur consultation et leur mise à jour.

### Résultats attendus

Résultat attendu 25 iii): Une liste de modules thématiques

- La liste des modules thématiques a été révisée et le projet révisé est présenté dans le document consolidé 4.1 (appendice 4);
- Des modules nouveaux et des mises à jour pourraient découler de l'examen régulier des directives par le Sous-Comité.

<sup>4</sup> COFI:AQ/X/2019/SBD.2



Résultat attendu 25 iv): Une analyse des lacunes des directives existantes afin de déterminer s'il est nécessaire d'en formuler de nouvelles

- L'analyse des lacunes a été réalisée et des manques ont été repérés. Les résultats figurent dans le document consolidé 4.1 (appendice 4).

## **Séance 5: Détermination des défis particuliers (y compris les spécificités régionales, le renforcement des capacités, etc.)**

### **Débats en petits groupes**

21. Quatre groupes d'experts se sont réunis séparément afin de réfléchir aux voies à suivre pour aboutir à une aquaculture durable et d'adresser des recommandations au Sous-Comité. Une heure trois quarts a été allouée à ces discussions.

### **Débats en séance plénière**

22. À l'issue des présentations effectuées par les groupes, des débats ont eu lieu sur les sujets suivants:

- La spécificité des voies à suivre selon les pays – Les experts ont proposé des parcours qui font le lien entre l'approche afférente aux directives et le document FAO 2018 (voir la note de bas de page 1), mais ils sont convenus qu'une solution unique ne serait pas adaptée. La voie suivie doit être déterminée principalement par l'état de développement du secteur de l'aquaculture et la vision adoptée pour ce secteur, en particulier du point de vue de sa contribution à la réalisation des ODD. Elle doit également tenir compte des éléments favorisants ou handicapants propres à chaque pays;
- L'efficacité de la mise en œuvre est tributaire de la volonté politique, des ressources financières et des capacités disponibles, ainsi que du suivi et de l'évaluation réguliers des progrès accomplis dans l'application des directives relatives à l'aquaculture durable au niveau national;
- Les réunions d'experts qu'il a été proposé d'organiser au niveau régional pourraient permettre de renforcer les capacités des pays afin qu'ils soient en mesure d'organiser des consultations multipartites pour définir la voie à suivre vers le développement d'une aquaculture durable;
- Les experts ont souligné que la mise en œuvre des directives ne devait pas accroître la charge des pays membres en matière d'établissement de rapports. Cependant, les membres devaient saisir l'occasion offerte par les réunions du Sous-Comité pour mutualiser leurs expériences concernant la mise en œuvre des directives et cerner les besoins en matière de renforcement des capacités.

## **Séance 6: Adoption du rapport**

### **Débats en séance plénière**

23. Les participants à la Consultation d'experts ont adopté le rapport le 20 juin 2019 à 16 h 05.

## Appendice 1: Liste des participants

### I. EXPERTS

Ms Liying SUI  
Professor and Vice Dean  
College of Marine and Environmental Sciences  
Tianjin University of Science and Technology  
Tianjin, China

Mr Qingyin WANG  
President of China Society of Fisheries  
Former Director-General and Senior Researcher  
Yellow Sea Fisheries Research Institute  
(YSFRI)  
Chinese Academy of Fishery Sciences (CAFS)  
Qingdao, China

Ms Cécile BRUGÈRE  
Director  
Soufish Research and Consultancy  
Honourary Research Associate of the Stockholm  
Environment Institute (SEI)  
York, United Kingdom

Ms Adriana Patricia MUÑOZ RAMÍREZ  
Associate Professor  
Aquaculture Nutrition Laboratory  
Faculty of Veterinary Medicine and Animal  
Husbandry  
National University of Colombia  
Bogotá, Colombia

Mr Mohammad POURKAZEMI  
Director  
Iranian Fisheries Science Research Institute  
(IFSRI)  
Tehran, Islamic Republic of Iran

Ms Beatrice NYANDAT  
Senior Assistant Director of Fisheries  
Kenya Fisheries Services  
Nairobi, Kenya

Ms Shafiya NAEEM  
Aquatic Pathologist  
Marine Research Centre  
Ministry of Fisheries and Agriculture  
Malé, Maldives

Mr Giovanni FIORE AMARAL  
Deputy Director of Acuaulture Management  
National Aquaculture and Fishing Commission  
(CONAPESCA)  
Sinaloa, Mexico

Mr Oyedapo Adewale FAGBENRO  
Professor  
Department of Fisheries and Aquaculture  
Technology  
Federal University of Technology (FUT)  
Akure, Nigeria

Mr Yngve TORGERSEN  
Director  
Department of Fisheries and Aquaculture  
Ministry of Trade, Industry and Fisheries  
Oslo, Norway

Mr Sangchoul YI  
Senior Researcher  
Korea Maritime Institute (KMI)  
Busan, Republic of Korea

Ms Shivaun Elizabeth LEONARD  
Science Advisor  
Aquaculture and Fisheries  
United States Agency for International  
Development (USAID)  
Washington, United States of America

Mr Derun YUAN  
Programme Manager  
Sustainable Farming Systems Programme  
Education and Training Programme  
Network of Aquaculture Centers in Asia Pacific  
(NACA)  
Bangkok, Thailand

Ms Ruth Garcia GOMEZ  
Aquatic Biosecurity Specialist Fisheries  
Aquaculture and Marine Ecosystems Division  
(FAME)  
Pacific Community (SPC)  
Noumea, New Caledonia, France

Ms Maria Celia PORTELLA  
President  
World Aquaculture Society – WAS  
Jaboticabal, Brazil

## II. RESOURCE PERSON

Mr Malcolm BEVERIDGE  
FAO Consultant  
Aquaculture Specialist  
Crieff, Scotland  
United Kingdom

## III. FAO

Mr Árni M. MATHIESEN,  
Assistant Director-General  
Fisheries and Aquaculture Department  
Viale delle Terme di Caracalla  
00153 Rome, Italy

Mr Matthias HALWART  
Head  
Aquaculture Branch  
Viale delle Terme di Caracalla  
00153 Rome, Italy

Mr Rodrigo ROUBACH  
Senior Aquaculture Officer  
Aquaculture Branch  
Viale delle Terme di Caracalla  
00153 Rome, Italy

Mr KwangSuk OH  
Senior Fisheries Officer  
Fishery Policy, Economics,  
and Institutions Branch  
Viale delle Terme di Caracalla  
00153 Rome, Italy

Ms Ana MENEZES  
Aquaculture Officer  
Aquaculture Branch  
Viale delle Terme di Caracalla  
00153 Rome, Italy

Mr Uwe BARG  
Aquaculture Officer  
Aquaculture Branch  
Viale delle Terme di Caracalla  
00153 Rome, Italy

Mr Junning CAI  
Aquaculture Officer  
Aquaculture Branch  
Viale delle Terme di Caracalla  
00153 Rome, Italy

Mr Lionel DABBADIE  
Aquaculture Consultant  
Aquaculture Branch  
Viale delle Terme di Caracalla  
00153 Rome, Italy

Ms Elisabetta MARTONE  
Aquaculture Consultant  
Aquaculture Branch  
Viale delle Terme di Caracalla  
00153 Rome, Italy

Ms Svetlana VELMESKINA  
Aquaculture Branch  
Viale delle Terme di Caracalla  
00153 Rome, Italy

Ms Yumi SON  
Consultant  
Fishery Policy, Economics,  
and Institutions Branch  
Viale delle Terme di Caracalla  
00153 Rome, Italy

## **Appendice 2: Opening address by Árni Mathiesen, Assistant Director-General Fisheries and Aquaculture Department, FAO**

Ladies and Gentlemen, Good Afternoon!

I would like to welcome all of you to Rome and FAO. Great thanks to you for having kindly accepted to provide your expertise to this expert consultation on the development of “Sustainable Aquaculture Guidelines”.

Please allow me first to thank the Government of the Kingdom of Norway for their kind support provided for the first steps of scoping and development work of the Sustainable Aquaculture Guidelines. We also thank the Government of the Republic of Korea and its Korea Maritime Institute for the support of the envisaged global and regional consultations that should help developing sustainable aquaculture guidelines starting with this expert consultation here at FAO HQ.

As you are aware, aquaculture’s continued growth worldwide has provided not only excellent protein quality for human consumption, but also created job opportunities and wealth, and has supported many livelihoods as well as food security and nutrition worldwide, since it can be developed in a wide variety of locations and systems. Today, aquaculture producers contribute more than half of all fish and fish products for direct human consumption. Our expectations are that soon aquaculture will be the mainstay of production, supply and trade of fish and fish products, worldwide.

Accordingly, the Sub-Committee on Aquaculture of the FAO Committee on Fisheries (COFI) during its ninth session held in Rome in October 2017, underlined the vital contribution of aquaculture to food security and nutrition as well as the importance of market access and post-harvest issues, and emphasized the need to support small-scale producers. The Sub-Committee recognized the growing global significance of sustainable aquaculture development and its potential contributions to both global food security and nutrition, as well as to the achievement of a wide range of SDG targets, while recognizing that there is a growing need for implementation of best practices in aquaculture in many countries and regions.

FAO will continue to provide technical assistance to member countries and to facilitate inter-governmental dialogue on sustainable and responsible aquaculture development, especially in the COFI Sub-Committee on Aquaculture, and as part of its work programme with FAO’s Strategic Programmes and with relevant partners and stakeholders.

This expert consultation constitutes an essential step towards improving our knowledge on sustainable and successful aquaculture developments and towards the identification of possible success factors and pathways that might provide for suitable guidance to ensure its continued sustainable growth in all possible aquaculture sets and stages of development.

We see this consultation as a very important fundamental first stepping stone and expect that, at the end of the three days, we will have a clear view of the scope and contents of the existing and new paths of success and of what methodologies to use for the development of the Sustainable Aquaculture Guidelines.

However, we will also need strong partnerships because the work really starts after this consultation, as we will be presenting these findings at the upcoming Sub-Committee on Aquaculture to be held in Trondheim, Norway in August 2019, to the participating member countries, Regional Fisheries Bodies and Aquaculture Networks, and participating stakeholders from industry, trade and civil society.

Let me close these opening remarks by wishing you all a fruitful meeting that will help put the contribution of the consultation on the map for the benefit and growth of a truly sustainable aquaculture for all, without exceptions, and all world regions.

### **Appendice 3: Opening address by Matthias Halwart, Head, Aquaculture Branch, Fisheries and Aquaculture Department, FAO**

Dear Experts, colleagues, Ladies and gentlemen,

Good afternoon. I am very pleased and delighted to see all of you here in Rome and would like to welcome you here at the FAO HQ. Delighted because most of you are well known to us, and some of you have worked with us very closely in the past, and of course we also know many of you from your attendance to the FAO Committee on Fisheries and its Sub-Committee on Aquaculture.

This week you are not here as government representatives but to provide your expert views on a very important subject: the development of Sustainable Aquaculture Guidelines. Let me briefly recall the origin of this going back to the request made at COFI/SCA: “The SCA recognized that there is a growing need for implementation of best practices in aquaculture in many countries and regions, and recommended that FAO should develop global guidelines for sustainable aquaculture development.”

We are all aware that there are many guidelines out there already, some of them older and going back to the Code of Conduct for Responsible Fisheries for which we will soon celebrate the 25th anniversary, some newer; some at global and some at regional or national level, some on general aquaculture development and some on more specific topics ... so an important part of your discussion will be: where are the gaps and where do we need updates of existing guidelines? But also how can we use information that is periodically provided to FAO, as in the reporting on the Code of Conduct for Responsible Fisheries, in the best possible way?

In the next 3.5 days, this will be our challenge. Your consolidated advice given here will provide critical input for deliberations of Members at the 10th Session of the COFI/SCA to be held in Trondheim, Norway, from 23 to 27 August.

I would like to add my appreciation together with Assistant Director-General Árni M. Mathiesen by thanking Norway and the Republic of Korea for their excellent and timely support in the process, and to you all for coming here to provide your expert advice.

I wish you a productive meeting.

Thank you.

### Appendice 4: Approved agenda

<b>DAY 1 : MONDAY 17 JUNE 2019</b>			
Time	Venue	Activity	Documents
09:00-11:00	FAO Gate	Arrival and registration, DSA disbursement (D202)	
14:00-15:00	Mexico room (D211)	<b>Session 1 - Setting up the scene</b> Welcoming remarks Self-introduction of the participants and secretariat Presentation and discussion of the objectives, context and deliverables of the expert consultation	1.1 List of participants  1.2 Agenda  1.3 Objectives, context, deliverables  1.4 Transforming food and agriculture to achieve SDGs  See also 4.2 and 4.3
15:00-15:30	Mexico room (D211)	Photo session and coffee break	
15:30-17:00	Mexico room (D211)	<b>Session 2 – Methodology and roadmap for the development of the SAG – Deliverables 25(i) and 25(v)</b> Presentation and discussion of the scope, objectives, roadmap and approach for SAG development Brainstorming on the : Proposed methodology for developing the guidelines - Deliverable 25(i) Proposed roadmap - Deliverable 25(v)	2.1 Methodology for the development of SAG  2.2 Roadmap for the development of SAG  2.3 COFI:AQ/X/2019/8 <sup>5</sup>  2.4 COFI:AQ/X/2019/SBD.2 <sup>1</sup>
19:30	Donegal 2.0	<b>Reception</b>	

<sup>5</sup> <http://www.fao.org/about/meetings/cofi-sub-committee-on-aquaculture/cofi-aq10-documents/en/>.

<b>DAY 2 : TUESDAY 18 JUNE 2019</b>			
Time	Venue	Activity	Documents
9:00-9:15	Mexico room (D211)	<i>Session 3 - Methodology and criterias for selecting strategies and experiences of aquaculture developments worldwide to be documented through case studies, and for identifying the lessons learned from them</i>	3.1 Selecting case studies and identifying the lessons learned from them 3.2 CCRF questionnaire (Countries) 3.3 COFI:AQ/X/2019/3 <sup>1</sup> 3.4 COFI:AQ/X/2019/SBD.1 <sup>1</sup>
9:15-9:45	Mexico room (D211)	Coffee break	
9:45-12:30	Mexico room (D211) Nigeria room (C283) Espace Gabon (A024)	<i>Group work on methodology and criterias for selecting strategies and experiences of aquaculture developments worldwide to be documented through case studies, and for identifying the lessons learned from them</i>	
12:30-14:00	FAO restaurant C877, 8 <sup>th</sup> floor	Lunch break	
14:00-15:00	Mexico room (D211) Nigeria room (C283) Espace Gabon (A024)	<i>Group work on methodology and criterias for selecting strategies and experiences of aquaculture developments worldwide to be documented through case studies, and for identifying the lessons learned from them (cont.)</i>	
15:00-15:30	Mexico room (D211)	Coffee break	
15:30-17:00	Mexico room (D211)	<i>Plenary session on the methodology and criterias for selecting strategies and experiences of aquaculture developments worldwide to be documented through case studies, and for identifying the lessons learned from them – Deliverable 25(ii)</i>	

<b>DAY 3 : WEDNESDAY 19 JUNE 2019</b>				
Time	Venue	Activity	Documents	
9:00-9:15	Mexico room(D211)	<b><i>Session 4 - Thematic modules of the SAG and gap analysis between existing guidelines and needs for new ones</i></b> Presentation of: the work on the thematic modules to be included in the SAG the gap analysis methodology		
9:15-9:45	Mexico room (D211)	Coffee break		
9:45-12:30	Mexico room (D211) Nigeria room (C283) FI -meeting room (F313) Espace Gabon (A024)	<b><i>Group work on the thematic modules of the SAG and gap analysis between existing guidelines and needs for new ones</i></b>		4.1 List of thematic modules and existing guidelines
12:30-14:00	FAO restaurant C877, 8 <sup>th</sup> floor	Lunch break		4.2 COFI:AQ/X/2019/3 <sup>1</sup>
14:00-15:30	Mexico room (D211) Nigeria room (C283) FI -meeting room (F313) Espace Gabon (A024)	<b><i>Group work on the thematic modules of the SAG and gap analysis between existing guidelines and needs for new ones (cont.)</i></b>		4.3 COFI:AQ/X/2019/ SBD.1 <sup>1</sup>
15:30-16:00	Mexico room (D211)	Coffee break		
16:00-17:00	Mexico room (D211)	<b><i>Plenary session on the thematic modules of the SAG and gap analysis between existing guidelines and needs for new ones – Deliverables 25(iii) and 25(iv)</i></b>		



<b>DAY 4 : THURSDAY 20 JUNE</b>			
Time	Venue	Activity	Documents
9:00-9:15	Philippines room (C277)	<b>Session 5 – Identification of specific challenges (including regional specificities, capacity development etc.)</b> Presentation of the : methodology for developing the pathways Challenges and consolidation of the work the way forward	5.1 Methodology for developing pathways
9:15-9:45	Philippines room	Coffee break	
9:45-11:30	Philippines room (C277) Nigeria room (C283) Espace Gabon (A024)	<b>Group work on the identification of specific challenges (including regional specificities, capacity development etc.)</b>	
11:30-12:30	Philippines room (C277)	<b>Plenary session on the identification of specific challenges (including regional specificities, capacity development etc.)</b> Groups' presentations Discussion	
12:30-14:00	FAO restaurant C877, 8 <sup>th</sup> floor	Lunch break	
14:00-15:30	Philippines room (C277)	<b>Session 6 – Recommendations, way forward and closing session</b> Discussion and synthesis of the Expert Consultation	6.1 Draft Report
15:30-16:00	Philippines room (C277)	Coffee break	
16:00-17:00	Philippines room (C277)	Adoption of the report Closing remarks	

## **Appendice 5: Choisir les études de cas et déterminer les enseignements qui en découlent**

### **Définir les études de cas dont il est possible de tirer des enseignements**

1. Les directives relatives à l'aquaculture durable seront élaborées à partir des enseignements tirés de diverses études de cas.
2. Dans ce contexte, on entend par étude de cas la description détaillée (comprenant des informations pertinentes) d'un processus, d'une stratégie et/ou d'une expérience liés à l'aquaculture. En voici quelques illustrations:
  - Le développement de l'aquaculture dans une perspective nationale ou régionale («L'essor de l'aquaculture en/au [pays] entre 1990 et 2000» ou «La gestion des difficultés entravant le développement de l'aquaculture en/au [pays] depuis 2010»; par exemple);
  - Le développement d'un sous-secteur en particulier («Le développement de l'aquaculture biologique en/au [pays/région]», «Le développement de l'élevage de poissons d'ornement en/au [pays/région]», «Le développement de l'élevage des barbottes [ou des tilapias etc.] en/au [pays/région]» ou «Le développement de l'intégration agriculture-aquaculture en/au [pays/région]», par exemple);
  - Une stratégie sectorielle («Le rôle de la recherche/l'innovation dans le développement de l'aquaculture en/au [pays/région]» ou «Le rôle des politiques publiques dans le développement de l'aquaculture en/au [pays/région]», par exemple);
  - Une politique intersectorielle («La contribution de l'aquaculture à l'équilibre entre les sexes en/au [pays/région]» ou «La contribution de l'aquaculture à la résilience des systèmes agricoles locaux face au climat en/au [pays/région]», par exemple);
  - Une stratégie relative à la biosécurité environnementale («Comment faire en sorte que le développement du secteur aquacole ait une empreinte environnementale acceptable», par exemple).
  - Etc.
3. Il convient de prendre en compte toutes les expériences, fructueuses ou infructueuses, dès lors qu'elles ont apporté des enseignements pertinents qui peuvent être utiles à d'autres pays.
4. Les enseignements tirés des études de cas serviront à illustrer les différents modules thématiques des directives. Les études de cas présentées serviront aussi à élaborer les voies qu'il est recommandé d'emprunter pour mettre en place une aquaculture durable.

### **Choisir les études de cas dont il est possible de tirer des enseignements**

5. Le Sous-Comité de l'aquaculture a recommandé que les réponses faites par les pays, les organes régionaux des pêches et les réseaux aquacoles à l'enquête biennale sur le CCPR au sujet des efforts qu'ils déploient actuellement aux fins de la mise en œuvre des dispositions du CCPR concernant l'aquaculture soient prises en compte dans le choix des études de cas à partir desquelles il est possible de tirer des enseignements.
6. Cela nécessitera de trouver une solution au problème de la confidentialité des réponses. Les experts ont souligné néanmoins qu'un accord officiel des pays serait peut-être nécessaire pour que leurs données puissent être utilisées à cet effet, ce qui risquait de prendre du temps, sans garantie de résultat. En outre, des doutes ont été exprimés quant à la pertinence des données par rapport au but visé.

7. Le questionnaire sur le CCPR figure dans le document 3.2 et les documents du Sous-Comité qui présentent les résultats de la dernière enquête portent les cotes 3.3 et 3.4.
8. D'autres sources fournissent également des informations sur de possibles études de cas, notamment les recommandations antérieures du Comité des pêches et du Sous-Comité de l'aquaculture, les rapports de projets nationaux de la FAO, l'expérience personnelle des experts et les publications existantes sur des études de cas intéressantes.
9. Les experts ont défini des critères pour le choix des études de cas dont il est possible de tirer des enseignements sur les différents volets du développement de l'aquaculture durable auxquels sont consacrés des modules thématiques (gouvernance, technologies, pratiques respectueuses de l'environnement, aspects sociaux et droits de l'homme, chaînes de valeur, ODD, entre autres).
10. Les experts ont suggéré les critères suivants:
  - a. Critères opérationnels
    - Les modules thématiques et/ou les cheminements<sup>6</sup> proposés pour les directives, qui nécessitent des informations actualisées et aux fins desquels l'étude de cas est susceptible d'apporter des enseignements utiles
    - La disponibilité de données et/ou d'études/rapports et/ou de personnes-ressources pour recueillir des informations sur l'étude de cas
    - La volonté politique et l'enthousiasme du gouvernement concerné pour ce qui est de faire part de son expérience et de fournir des informations, des ressources et une assistance afin d'étayer l'étude de cas
    - Les exemples de réussite vérifiables
    - Les études de cas émanant de pays qui remplissent régulièrement le questionnaire sur le CCPR et sont disposés à partager volontairement leur expérience
  - b. Critères de représentativité
    - Couverture régionale (cas internationaux, régionaux ou nationaux)
    - Couverture des espèces (poissons, crustacés, algues, mollusques et autres)
    - Couverture des systèmes d'élevage (intensif, extensif, à recyclage)
    - Couverture des différentes échelles (aquaculture industrielle, semi-commerciale ou rurale)
    - Il faut que les études de cas reflètent collectivement la diversité de la géographie, de l'environnement, des systèmes de production, de la technologie, du niveau d'organisation du secteur, du niveau d'intégration avec d'autres activités agricoles et de développement, de la gouvernance, etc. <Pas uniquement les exemples de réussite mais aussi les enseignements tirés des expériences infructueuses?>
    - La couverture des différents stades de l'aquaculture (écloserie, gestion du stock de reproduction, grossissement, accès aux marchés, valeur ajoutée, entre autres)
  - c. Critères d'impact
    - La production aquacole et son évolution sur les dernières années
    - Gouvernance améliorée au service du développement de l'aquaculture
    - Liens avec les défis mondiaux (ODD)
    - Facteurs et origine du succès de l'aquaculture (secteur privé, gouvernements, etc.)
    - Développement socioéconomique régional

---

<sup>6</sup> Une explication des modules thématiques est fournie dans le document 1.3.

- Impact économique sur le développement social
- Concrétisation des trois volets de la durabilité (économique, social et environnemental)
- Acceptabilité au sein d'une communauté locale
- Impact environnemental réduit
- d. Critères d'originalité et d'utilité
- Possibilité de reproduction ou de transposition à plus grande échelle
- Caractère unique/exceptionnel (production spécialisée, croissance exceptionnelle, cas où la production chute avant de connaître une reprise)

### **Recueillir des informations sur les études de cas choisies**

11. Seront notamment collectées les informations suivantes: i) les parties prenantes concernées, ce qu'elles ont gagné ou perdu au cours du processus; ii) l'historique et la succession des événements positifs ou négatifs ayant abouti à la réussite; iii) les apports, les produits, les résultantes et les effets directs ou indirects; iv) les difficultés rencontrées et les solutions appliquées; v) l'utilisation faite des directives existantes et vi) la situation actuelle et la voie à suivre.
12. Les données doivent être collectées et compilées avant plusieurs réunions régionales d'experts qui suivront la Consultation d'experts et la session du Sous-Comité de l'aquaculture. Le recueil d'informations aux fins des études de cas nécessitera peut-être de mener des enquêtes sur le terrain.
13. Un modèle et une suggestion de contenu pour les rapports sur les études de cas sont présentés ci-dessous. Le groupe estime que le modèle est abouti mais qu'il convient de l'utiliser avec souplesse et, si nécessaire, de l'adapter.

### **Déterminer les enseignements tirés des études de cas choisies**

14. Les enseignements tirés seront déterminés lors des réunions régionales d'experts à partir des rapports sur les études de cas, compte tenu des éléments suivants:
  - Les difficultés rencontrées au cours du processus décrit et la manière dont elles ont été surmontées (ou non);
  - Les effets directs et indirects du processus.

### **Contenu suggéré pour les rapports sur les études de cas<sup>7</sup>**

**Titre: Étude de cas: ...**

**Pays: ...**

**Lieu: ...**

**Auteurs: ...**

---

<sup>7</sup> D'après Barret D., Blundo-Canto G., Dabat M-H., Devaux-Spatarakis A., Faure G., Hainzelin E., Mathé S., Temple L., Toillier A., Triomphe B., Vall E. (illus.), 2018. ImpresS ex post. Methodological guide to ex post impact evaluation of agricultural research in developing countries. Montpellier, France, CIRAD, 96 p. ISBN: 978-2-87614-736-2. <https://doi.org/10.19182/agritrop/00006> (modifié).

## Résumé

15. Cette section sera rédigée une fois l'étude de cas réalisée.

## Présentation de l'étude de cas

### 16. Contexte

- Dans une brève introduction, décrire le contexte de l'étude de cas et les raisons qui sous-tendaient la décision de lancer ce processus;
- Énumérer les directives qui ont été utilisées et expliquer en quoi elles ont contribué aux réalisations accomplies dans le cas visé. Préciser s'il s'agit ou non de directives de la FAO;
- Décrire les modules thématiques et les cheminements pour lesquels l'étude de cas pourrait probablement apporter des enseignements utiles;
- Décrire ensuite le contexte général au niveau du pays ou de la région (climat, infrastructures, problèmes, défis en matière de développement, acteurs publics et privés concernés) en indiquant son évolution depuis le début. Veuillez noter que les éléments détaillés ayant trait aux politiques publiques sont réservés à la section «Évaluation de l'impact sur les politiques publiques», présentée ci-dessous).

### 17. Portée de l'étude de cas

Brève présentation de l'étude de cas (veuillez noter qu'une description complète sera donnée plus loin):

- Quel(s) est/sont le(s) processus étudié(s)?
- Quels sont les projets/activités considérés comme importants pour le cas?
- Date de début et (s'il ne s'agit pas d'un processus en cours) date de fin du processus;
- Zone géographique/lieu;
- Première hypothèse concernant les effets, fondée sur une approche multifactorielle: indiquer ici un cheminement initial vers l'impact, tel qu'envisagé au début du processus.

### 18. Résumé des méthodes utilisées pour recueillir des informations sur l'étude de cas

Idéalement, la préparation de l'étude de cas doit comporter les étapes suivantes:

- Conception de l'étude de cas;
- Dialogue avec les parties prenantes;
- Élaboration de l'exposé du processus et du chemin conduisant à l'impact;
- Caractérisation et mesure de l'impact;
- Validation auprès des parties prenantes.

Inclure dans cette section un tableau synthétique indiquant: 1) les outils utilisés et 2) les explications/justifications.

- Sur quelle période l'étude a-t-elle été menée?
- Qui a fait quoi? Rôle des différents membres de l'équipe.
- Quels outils de collecte de données et d'informations (littérature grise; ateliers participatifs, préciser le type d'acteurs participants; entretiens, préciser les catégories d'acteurs interrogés; groupes de réflexion, préciser les catégories d'acteurs ayant participé aux différents groupes de réflexion; enquêtes, préciser le type d'acteurs interrogés, etc.) ont été mobilisés et à quelles fins (description de l'innovation, des situations d'apprentissage, des impacts, entre autres)? Préciser

les types d'acteurs concernés (se référer aux appendices des rapports, à la liste des personnes interrogées, rencontrées ou ayant participé aux ateliers ou groupes de réflexion);

- Observations: produire un document court et simple que les gens pourront utiliser/utiliseront et qui suscitera leur intérêt en leur montrant qu'ils peuvent en savoir davantage s'ils le souhaitent.

## Exposé du processus

### 19. Description chronologique du processus

- Tout d'abord, présenter le processus d'élaboration de l'exposé: de la première description rédigée pendant la phase préparatoire jusqu'à la description finale validée par les acteurs;
- Rédiger l'exposé final du processus;
- Cartographier les parties prenantes;
  - présenter la carte des parties prenantes: graphiques et explications/justifications des choix;
  - expliquer le rôle des parties prenantes importantes, influentes ou concernées.

Partie prenante	Catégorie (importante, influyente, concernée)	Type (organisation, service, personne, etc.)	Contribution au processus	Lien avec d'autres parties prenantes

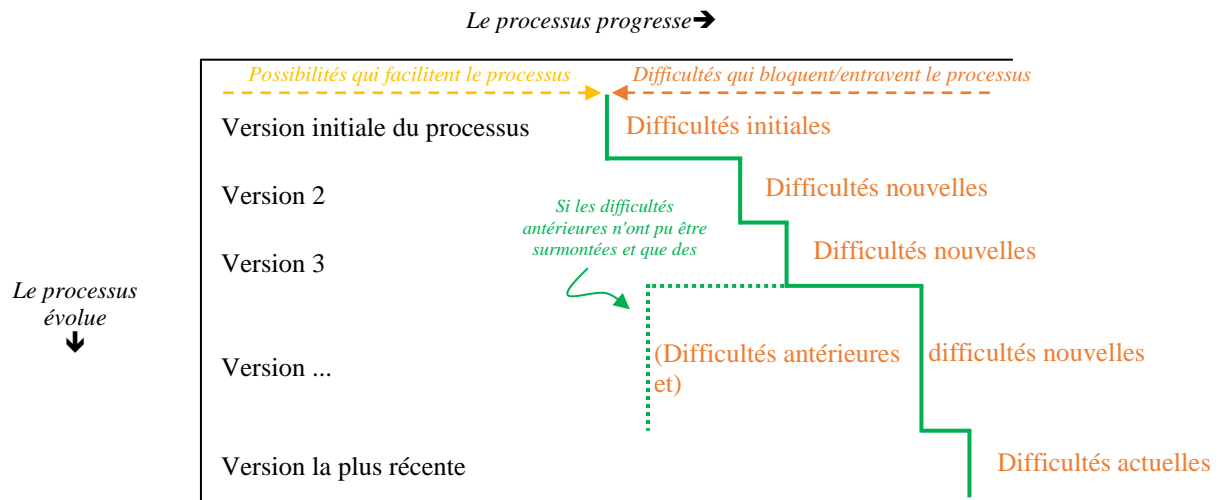
20. Indiquer la chronologie sous la forme d'un graphique sociotechnique<sup>8</sup> (représentation graphique de l'exposé et légende mettant en évidence les difficultés rencontrées et les solutions qui y ont été apportées ou non, ainsi que les possibilités et la manière dont elles ont orienté l'avenir du processus).

Les personnes chargées du processus d'élaboration présentent généralement leurs réalisations de façon linéaire en une suite logique d'étapes mais, en réalité, il s'agit le plus souvent d'une succession d'ajustements prévus et imprévus qui ont été apportés afin d'exploiter des possibilités nouvelles et/ou de faire face à des difficultés qui entravaient le processus. Cela peut avoir des conséquences directes et indirectes sur les produits, les résultantes, les effets et les enseignements tirés et il convient de le repérer et de bien le comprendre:

- Faire figurer sur une ligne le processus tel qu'il se présentait au départ, les possibilités qui ont servi de base à l'élaboration et les difficultés qui se sont fait jour à un certain moment et ont nécessité des ajustements pour que l'élaboration puisse se poursuivre;
- Énumérer sur la ligne suivante les différents changements opérés dans le processus afin de surmonter les difficultés et/ou d'exploiter des possibilités nouvelles. Mettre en évidence les avancées réalisées en traçant une ligne verte qui symbolise la progression du développement (vers la droite);
- Si certains problèmes ne peuvent être résolus et que de nouveaux apparaissent ou que des possibilités disparaissent [par exemple, si les aliments pour animaux sont onéreux (problème existant) et qu'un projet qui subventionnait les aquaculteurs arrive à échéance (contrainte nouvelle/possibilité perdue), ce qui pousse plusieurs exploitants à

<sup>8</sup> Latour, B., Mauguin, P., Teil, G. 1992. A Note on Socio-Technical Graphs. Social Studies of Science Vol.22 p. 33-58 et 91-94. <http://www.bruno-latour.fr/node/261>.

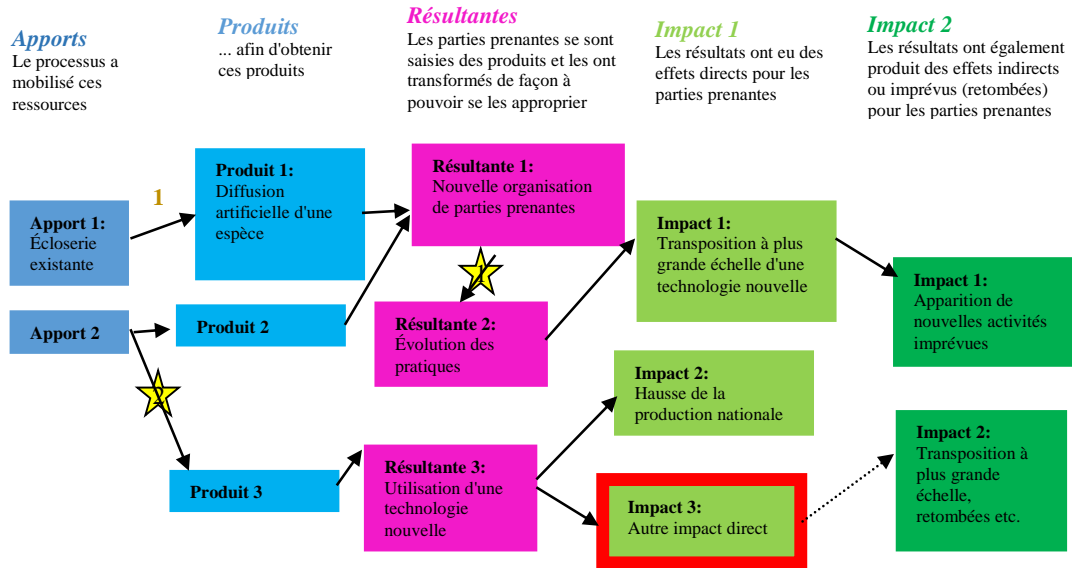
cesser leurs activités], les mettre en évidence en traçant une ligne verte qui symbolise la régression du développement (vers la gauche).



### Description générale d'un graphique sociotechnique (d'après Latour *et al.*, 1992, modifié)

#### 21. Chemin d'impact

- Tout d'abord, présenter le processus d'élaboration du chemin conduisant à l'impact (commencer par l'hypothèse initiale, comment vous avez procédé pour collecter des éléments sur les apports, produits, résultantes et impacts, comment vous les avez analysés et avez élaboré le chemin d'impact et établi les liens de causalité; indiquer les difficultés rencontrées et faire part des doutes qui subsistent). Il est possible d'inclure des «zooms» sur certaines parties du chemin d'impact. À ce stade, qui a validé le chemin d'impact?
- Pour les cas en cours, distinguer ce qui est passé de ce qui est attendu ou prévu;
- Insérer le graphique du chemin d'impact et les différents «zooms», si vous le jugez nécessaire;
- Rédiger un texte expliquant le contenu des graphiques (plus particulièrement, les différences d'opinion entre les divers acteurs ou les spécificités de leurs points de vue).



Flèche	Chemin d'impact – Explication des liens de cause à effet
1	De l'apport 1 au produit 1: L'écloserie a servi à mettre en application les recherches dont le produit a été la production artificielle d'une nouvelle espèce.



Situation d'apprentissage



Impact négatif ou indésirable

**Description générale du chemin d'impact, assortie d'exemples (d'après Barret *et al.*, 2018, modifié)**

22. Énumération des contributions

Les apports existants peuvent être cruciaux pour expliquer les produits, les résultats et les impacts de l'étude de cas, même s'ils ne sont pas explicites ou lorsqu'ils ne sont pas pris en compte au début du processus. Il convient de les repérer et d'en dresser une liste détaillée.

Apport	Catégorie	Parties prenantes concernées	Date d'apparition/période concernée	Comment l'apport a été repéré



### 23. Des produits aux résultantes

Description des produits (résultats directs du processus, comme la production de poisson ou la construction de bassins) et des résultantes (réalisations découlant des produits, comme l'accessibilité accrue du poisson sur les marchés locaux ou la baisse des prix).

Insérer le tableau des produits et des résultats.

Produit	Catégorie	Parties prenantes concernées	Date d'apparition/période concernée	Comment le produit a été repéré

Résultante	Catégorie	Parties prenantes concernées	Portée géographique	Comment la résultante a été repérée

### 24. Des résultantes aux impacts (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> niveaux)

Présenter les hypothèses pour la transition entre les résultats et les impacts de 1<sup>er</sup> niveau, ainsi qu'entre les impacts de 1<sup>er</sup> niveau et de 2<sup>e</sup> niveau (la mesure de l'impact est présentée ci-dessous). Un même impact peut se situer à la fois au 1<sup>er</sup> et au 2<sup>e</sup> niveaux (une hausse des revenus peut avoir lieu pour les parties prenantes ciblées mais aussi pour d'autres personnes grâce aux retombées).

Impact	1 <sup>er</sup> niveau	Parties prenantes concernées	2 <sup>e</sup> niveau	Parties prenantes concernées

Impact de 1 <sup>er</sup> niveau	Domaine d'impact	Parties prenantes concernées	Date/période d'apparition	Portée géographique	Comment l'impact a été repéré

Impact de 2 <sup>e</sup> niveau	Domaine d'impact	Type d'impact de 2 <sup>e</sup> niveau	Parties prenantes concernées	Date/période d'apparition	Portée géographique	Comment l'impact a été repéré

Préciser la contribution du processus (par rapport aux autres contributeurs recensés) à la transition entre les résultantes et les impacts (évaluer l'importance des éléments externes ou d'autres projets en la comparant à celle que revêt la contribution de la recherche).

Pour les cas en cours, indiquer les impacts attendus.

## Renforcement des capacités

25. Le renforcement des capacités est à la base même du chemin, d'impact. Le changement ne peut s'opérer que parce que des personnes, des communautés et des organisations acquièrent ou développent des capacités nouvelles. L'évaluation en matière de renforcement des capacités nécessite d'analyser les situations d'apprentissage<sup>9</sup> considérées comme essentielles par les parties prenantes.

26. Présentation des situations d'apprentissage repérées

Les définir et les caractériser.

Insérer un tableau caractérisant les situations d'apprentissage.

Situation	Caractéristiques (quand, où, qui, quoi)	Rôle du processus	Étape du chemin d'impact	Principaux acteurs qui apprennent	Capacités acquises et utilisées	Changements (activités, pratiques, etc.) découlant des capacités acquises

Renforcement des capacités: faire apparaître sur les situations d'apprentissage sur le chemin d'impact

## Mesure des impacts

27. Tableau synthétique des impacts repérés, des indicateurs et des sources utilisées pour les étayer. Si vous avez hiérarchisé les impacts, vous pouvez inclure le classement dans l'introduction.

Impact	Perception/point de vue	Indicateurs d'intensité de l'impact (de -5 à +5)	Indicateurs de magnitude de l'impact (de 0 à +3)	Source d'information sur les indicateurs utilisés pour noter l'impact
Impact 1: Amélioration des revenus des producteurs	Exploitants	I1: Évolution des rendements I2: Perception que les familles ont de l'amélioration du bien-être des enfants	M1: Nombre d'agriculteurs concernés M2: Nombre d'hectares concernés	I1, M1, M2: statistiques I2: groupes de réflexion
	ONG	Etc.		
Impact 2				

28. Pour les cas en cours, présenter les travaux exploratoires sur les scénarios envisagés pour la transition entre les résultantes (déjà observées ou attendues) et les impacts prévus, ainsi que les éléments du contexte ou d'autres projets qui pourraient influencer ce processus.

<sup>9</sup> Une situation d'apprentissage est un ensemble de conditions et de circonstances qui peuvent amener une personne, un collectif ou une organisation à approfondir ses connaissances et à les appliquer afin de résoudre des problèmes, d'exploiter des possibilités et d'améliorer ses pratiques.

### 29. Impacts de 1<sup>er</sup> niveau

Déterminer la méthode de mesure de chaque impact au moyen des indicateurs y afférents et présenter les résultats de la collecte de données. Pour chaque impact, indiquer les sources des données (il peut y en avoir plusieurs) et agréger les données relatives à chaque indicateur. Estimer le degré de fiabilité que vous attribuez à ces données compte tenu de la qualité de leur collecte et de leur représentativité (par rapport aux zones géographiques ou aux types d'acteurs concernés). Il est important d'attribuer une valeur à tous les indicateurs, autant que faire se peut. Si vous n'êtes pas en mesure de le faire à partir d'entretiens, de statistiques ou de groupes de réflexion, suggérez une valeur (ou une fourchette de valeurs) en précisant clairement qu'il s'agit d'une estimation d'experts (votre équipe et vous).

### 30. Impacts de 2<sup>e</sup> niveau

Même procédure que pour les impacts de 1<sup>er</sup> niveau: décrire les impacts de 2<sup>e</sup> niveau et indiquer si vous avez pu collecter des données pour les étayer.

## Évaluation de l'impact sur les politiques publiques

Il s'agit d'une approche qui comporte trois étapes:

31. Analyser le contexte institutionnel dans lequel le processus s'inscrit et qui est susceptible d'influencer les impacts. Cette étape nécessite de recenser les acteurs publics et les principales politiques publiques et de déterminer dans quelle mesure les acteurs publics incontournables sont réceptifs au processus;

Acteur public	Réceptivité au début du processus	Réceptivité à la fin du processus	Raisons du changement

32. Étudier les interactions des acteurs publics avec les autres acteurs du processus: quand, dans quelles situations et par quels moyens à leur disposition les acteurs publics peuvent faciliter le processus tout au long des nombreuses étapes sur le chemin de l'impact;

Interactions	Caractéristiques	Rôle du processus	Principaux acteurs publics	Effets sur le processus	Effets sur les politiques	Étapes du chemin d'impact
Instauration d'une politique de gestion de l'eau	Le processus facilite la construction collective d'un nouveau programme de partage de l'eau entre les aquaculteurs, les agriculteurs et les autorités locales	Organisateur de la consultation	Agriculteurs Autorités locales Gouvernement local	Nouveaux quotas Nouveaux investissements (digues, etc.)	Nouvelles règles de gestion de l'eau	Résultante: nouvelles règles de gestion de l'eau  Impact: renforcement des capacités de la population et des autorités locales
Etc.						

33. Étudier les impacts de ces interactions sur la capacité des acteurs publics et sur les politiques publiques.

#### Autres thèmes qu'il est possible d'aborder dans le cadre de l'étude

34. Expliquer l'approche concernée et présenter les résultats.

#### Enseignements tirés

35. Enseignements tirés des difficultés rencontrées et ODD/modules thématiques correspondants
36. Enseignements tirés des impacts directs et indirects du processus et ODD/modules thématiques correspondants
37. Autres enseignements tirés
38. Recommandations
- Recommandations relatives à la poursuite du processus décrit (pour les cas en cours, ces recommandations sont obligatoires)
  - Recommandations relatives à l'inclusion dans les directives, pour chaque module thématique

Enseignement tiré	ODD correspondant(s)	Module(s) thématique(s) correspondant(s)	Recommandations

#### Bibliographie

39. Liste des principaux documents et sources utilisés pour l'étude de cas

#### Annexes

40. Insérer ici toute information susceptible de faciliter la compréhension de l'étude de cas (notamment images, données brutes, etc.).
41. Ne pas oublier de mentionner les rapports consultés, y compris les rapports administratifs (littérature grise).

## Appendice 6: Liste des modules thématiques et directives

Une liste initiale des modules thématiques et des documents d'orientations disponibles ou nécessaires a été dressée à partir des éléments suivants:

- 1) les 45 questions de l'enquête sur le CCPR qui concernent spécifiquement l'aquaculture [document 3.2, questionnaire sur le CCPR (pays) et tableau 4 du document 4.3, document de référence de la session du Sous-Comité];
- 2) l'analyse des écarts entre les indications requises sur le développement d'une aquaculture responsable et les orientations existantes (Directives techniques pour une pêche responsable de la FAO – Développement de l'aquaculture), réalisée par Barg (2013<sup>10</sup>, paragraphe 9 du document de travail 4.2 du Sous-Comité);
- 3) l'analyse des écarts entre les ODD du Programme 2030 et les orientations existantes, publiée par la FAO (Hambrey, 2017<sup>11</sup>, paragraphe 12 du document de travail);
- 4) les contributions découlant de la Consultation d'experts.

Le tableau se compose de cinq colonnes. Dans la première colonne figurent les sujets à inclure dans les directives relatives à l'aquaculture durable, qui ont été définis et regroupés en modules thématiques.

- 1) Cette liste comprend les modules thématiques proposés initialement par le Secrétariat et validés par les experts;
- 2) Elle contient également les nouveaux modules thématiques et la nouvelle organisation des modules thématiques par chapitre, tels que suggérés par les experts.

La deuxième colonne («Directives de la FAO») concerne les documents produits par la FAO (tableau 1 du document de référence 4.3 de la session du Sous-Comité, documents techniques de la FAO, etc.), par la FAO et ses partenaires (FAO et Banque mondiale, entre autres) ou recommandés dans des documents officiels de la FAO (OIE, par exemple). Les références entre crochets correspondent aux documents énumérés dans les tableaux du document de référence de la session, en particulier le tableau 1 [numéro des directives techniques] ou le tableau 2 [numéro].

- 3) La liste mentionne les documents proposés par le Secrétariat et validés par les experts, ainsi que les références ajoutées par les experts.

D'autres ressources/références utiles figurent dans la troisième colonne.

- 4) La liste mentionne les documents proposés par le Secrétariat et validés par les experts, ainsi que les références ajoutées par les experts.

La quatrième colonne contient des observations, qui portent en particulier sur le degré d'actualité, la couverture ou encore l'adéquation des documents d'orientation existants. Ces observations ont été formulées d'après Barg (2013) (observations commençant par [CCPR]) ou Hambrey (2017) (observations identifiées par [ODD]). Les observations identifiées par [mise à jour] font référence aux changements survenus après la publication des deux documents précédents.

- 5) Cette colonne contient les observations formulées par les experts.

La cinquième colonne n'a qu'une simple fonction de numérotation. L'objectif est de faciliter les références à des modules thématiques en particulier pendant les débats en petits groupes ou en séance plénière.

<sup>10</sup> Barg, U., 2013. Appraisal of existing FAO CCRF guidelines on aquaculture. A synthesis. FAO, Rome. 49 p. (non publié).

<sup>11</sup> Hambrey, J. 2017. The 2030 Agenda and the Sustainable Development Goals: The challenge for aquaculture development and management. Circulaire de la FAO sur les pêches et l'aquaculture FIAA/C1141 <http://www.fao.org/3/a-i7808e.pdf>.

Toutes les références/ressources indiquées figurent en note de bas de page aux annexes 1 (toutes les directives techniques pour une pêche responsable intéressant le développement de l'aquaculture) et 2 (tous les autres documents d'orientation).